

LA METHODE EN BREF

1

PREPARER LA DEMARCHE

Constituer un groupe de pilotage
Organiser le projet

- Déterminer les unités de travail
 - Constituer un ou plusieurs groupes de travail
 - Planifier la démarche
- Informers les agents

2

RECENSER LES ACTIVITES

3

IDENTIFIER LES DANGERS ET LES RISQUES

EVALUER LES RISQUES

Analyser les conditions d'exposition
Identifier les mesures de prévention existantes
Apprécier le niveau de maitrise du risque
Proposer de nouvelles mesures de prévention

4

5

DEFINIR UN PLAN D'ACTION

6

FAIRE LE BILAN DE LA DEMARCHE

7

METTRE A JOUR LE DOCUMENT UNIQUE

Le Centre de Gestion du Jura peut vous accompagner :

- Pour les **petites collectivités**: Rédaction du Document Unique
- Pour les **collectivités moyennes**: Formation, Mise à disposition d'outils, Accompagnement dans la démarche

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas:

prevention@cdg39.fr
03 84 53 06 36



Risques

Activités

Unités de travail

Hierarchisation

Danger



Le Document Unique

Mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels

Actions de prévention

Evaluation

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU JURA



LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'Autorité Territoriale a obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents. Pour ce faire, elle doit procéder à une **évaluation des risques professionnels** auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir des **actions de prévention** visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé.

Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un document unique.

Sources réglementaires

Article L. 4121 du Code du travail : Le chef d'établissement ou l'autorité territoriale doit au préalable « évaluer les risques qui ne peuvent être évités »

Articles R.4121-1 à R4121-4 du Code du travail : Formalisation de l'obligation d'évaluation

Accord du 20 novembre 2009 : Mise en place généralisée du Document Unique dans la fonction publique territoriale

LE CONTENU DU DOCUMENT UNIQUE

Ce document doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la collectivité.

Cela implique trois étapes :

1. **Lister toutes les activités** des agents par unité de travail
2. **Identifier les risques** associés à chaque activité
3. **Quantifier les risques** pour permettre une hiérarchisation

Une fois cet inventaire réalisé, il est nécessaire de **décider des actions de prévention prioritaires** associées à chaque risque.

Les principaux enjeux et objectifs

- Répondre aux obligations réglementaires
- Préserver la santé et la sécurité des agents et améliorer leurs conditions de travail
- Réduire la pénibilité des tâches
- Optimiser l'utilisation des équipements
- Diminuer les nuisances et les dysfonctionnements
- Réduire les coûts liés aux accidents de service et aux maladies professionnelles

LES ACTEURS DE LA DEMARCHE

COMITE DE PILOTAGE:

- ⇒ Elus référents
- ⇒ Directeur général des services ou secrétaire de Mairie
- ⇒ Assistant/Conseiller de prévention
- ⇒ Responsables de service ou éventuellement agent représentant les services
- ⇒ Préventeur du Centre de Gestion du Jura (facultatif)
- ⇒ Médecin de prévention (facultatif)

GROUPES DE TRAVAIL

- ⇒ Assistant/Conseiller de prévention
- ⇒ Un ou plusieurs agents
- ⇒ Responsables de services
- ⇒ Préventeur du Centre de Gestion du Jura (facultatif)
- ⇒ Médecin de prévention (facultatif)

Le Document Unique doit être tenu à la disposition des **agents**, des **instances paritaires (Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et/ou Comité Technique)**, du **Service de Médecine Préventive et Professionnelle** et de **l'ACFI**.